

Bretagne, Côtes-d'Armor
Saint-Brieuc
Pointe de Cesson
105 rue de la Tour

Bunker - casemate de type VF pour un canon de 5 cm, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22133632
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2023
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire des héritages militaires en Bretagne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : blockhaus, casemate

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville
Références cadastrales : BR, 1

Historique

Ce bunker a été construit sous maîtrise d'ouvrage de l'Organisation Todt en 1943-1944. Dans l'attente de la construction de la casemate, la pièce d'artillerie était vraisemblablement installée dans un emplacement de campagne.

Selon le Rapport Pinczon du Sel réalisé après-guerre, cette casemate abritait un canon de 5 cm.

Ce bunker a été recensé et mesuré par Dirk Peeters en 2007.

A une date indéterminée, le bunker a été partiellement remblayé et son entrée murée par des parpaings de béton ; il a été réouvert dans les années 2010.

Ce bunker sert de point d'entrée au Domaine de la Tour de Cesson depuis le sentier côtier.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Période(s) secondaire(s) : 2e moitié 20e siècle

Dates : 1943 (daté par travaux historiques), 1944 (daté par travaux historiques)

Description

Construit en béton armé, ce bunker - casemate, conçu pour abriter un canon de 5 cm, est constitué d'une unique chambre de combat (*Kampfraum*). Les munitions de réserve étaient vraisemblablement stockées sur une étagère murale dont on voit encore les traces de fixation dans le mur Sud (tasseaux de bois).

La dalle de couverture mesure 30 cm à 40 cm d'épaisseur (estimation) ; le mur avant, 1 m (mesuré) et le mur arrière, 30 cm (mesuré). Ces dimensions, relativement faibles, placent ce bunker comme construction de campagne renforcée en béton (VF, *verstärkt feldmässigen Ausbaues in Beton*) ce qui désigne un bunker semi-permanent.

Son embrasure rectangulaire (1,6 x 0,75 m), orientée vers l'Est-nord-est, permettait au canon de tirer en direction de l'entrée de l'Anse d'Yffignac. Elle comprend trois redans arrondis.

La chambre de combat a été partiellement remblayée.

L'entrée de la casemate (2,34 x 1,64 m) est protégée par des murs latéraux dont l'épaisseur varie de 50 cm (près de l'entrée) à 20 cm. Des crochets sont visibles sur la dalle de couverture de la casemate : ils permettaient de fixer un filet afin de camoufler l'entrée.

L'entrée de la casemate est partiellement murée par des parpaings.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton, béton armé

Matériau(x) de couverture : béton en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol

Type(s) de couverture : terrasse

Typologies et état de conservation

Typologies :

État de conservation : bon état

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : vestiges de guerre, à signaler

Éléments remarquables : blockhaus, casemate

Sites de protection : abords d'un monument historique, site patrimonial remarquable

Statut de la propriété : propriété de la commune (domaine appartenant à la Ville de Saint-Brieuc.)

Une casemate pour un canon battant l'Anse d'Yffignac

Ce bunker en béton armé a été élevé par l'Allemagne nazie en 1943-1944, grâce à l'Organisation Todt. En cas de débarquement allié, son canon aurait permis de défendre l'Anse d'Yffignac en complément des pièces d'artillerie sous casemate situées **Pointe du Grouin à Hillion**. Le tir était vraisemblablement réglé par un observatoire d'artillerie distant, relié par téléphone et/ou radio. Situé à proximité immédiate, un parapet en maçonnerie et béton (en partie basculé), porte les millésimes de construction "21.3.1943", "22.3.1943", et peut-être, les initiales entrelacées "GR" pour *Grenadier-Regiment* (régiment de granadier).

Il s'agit d'une casemate (*Schartenstand*) pour un canon de défense d'atterrissage (*Landungs Abwehr Geschütz*, LAG), ici d'un calibre de 5 cm. Elle est construite en force de construction VF, *verstärkt feldmässigen Ausbaues in Beton* qui désigne des constructions renforcées de campagne en béton, c'est-à-dire un bunker semi-permanent contrairement aux bunkers 502, 612 et 680 qui, avec 2 m et plus d'épaisseur de béton armé, sont dits permanents (*Ständiger Ausbau in Stahlbeton*). La casemate est partiellement enterrée dans le sol : son intérêt réside dans son intégration au mur de clôture du Domaine de la Tour de Cesson et à la qualité de son embrasure à redan arrondi. Sa valorisation passerait par la réouverture de son accès d'origine, le déblaiement de la chambre de tir et le dégagement de la végétation dans l'axe de tir de l'embrasure. Sa dalle de couverture offre un panorama sur l'Anse d'Yffignac.

Cet édifice n'est pas cadastré comme "élément bâti", mais il a fait l'objet d'un relevé topographique en 2023.

Liens web

- Photothèque du patrimoine : https://phototheque-patrimoine.bretagne.bzh/jcms/dev_103768/phototheque?text=IA22133632&opSearch=true

Illustrations



Plan du bunker - casemate de type VF de la Pointe de Cesson (dessin : Dirk Peeters)
Phot. Dirk Peeters
IVR53_20232205369NUCA



Vue de l'entrée (partiellement murée par des parpaings) de la chambre de tir. Le sol du bunker a été remblayé
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200373NUCA



Vue de l'entrée (partiellement murée par des parpaings) de la chambre de tir. Le sol du bunker a été remblayé... Sur le mur sont visibles les traces de fixation d'une étagère murale (pour les coups de réserve ?)
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200374NUCA



Vue de l'embrasure rectangulaire depuis l'intérieur de la chambre de tir
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200377NUCA



Vue de l'embrasure rectangulaire depuis l'intérieur de la chambre de tir
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200375NUCA



Vue de l'embrasure rectangulaire depuis l'intérieur de la chambre de tir
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200376NUCA



Vue de l'embrasure rectangulaire en gradin depuis l'extérieur. Le bunker est intégré dans le mur de clôture/soutènement du domaine
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200379NUCA



Vue de l'embrasure rectangulaire en gradin depuis l'extérieur
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200378NUCA



Vue de détail de l'embrasure rectangulaire en gradin
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200380NUCA



Vue de l'entrée (partiellement murée par des parpaings et remblayée) et de la rampe d'accès. Les murs latéraux protègent l'entrée. Plus on se rapproche de l'entrée, plus ils sont épais passant de 20 cm à 50 cm
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200381NUCA



Vue de la rampe d'accès depuis la dalle de couverture. Les murs latéraux protègent l'entrée. Plus on se rapproche de l'entrée, plus ils sont épais passant de 20 cm à 50 cm
Phot. Bernard Bègne
IVR53_20232200383NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Ensemble fortifié (Po 5), Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133670) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Dossiers de synthèse :

Les bunkers du Mur de l'Atlantique (étude en cours) (IA29002282)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Bunker - abri de type 502 pour deux groupes de combat, extrémité Est de la pointe, Domaine de la Tour de Cesson, rue de la Tour (Saint-Brieuc) (IA22133631) Bretagne, Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc, Pointe de Cesson, 105 rue de la Tour

Auteur(s) du dossier : Guillaume Lécueillier

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Vue de l'entrée (partiellement murée par des parpaings) de la chambre de tir. Le sol du bunker a été remblayé

IVR53_20232200373NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'entrée (partiellement murée par des parpaings) de la chambre de tir. Le sol du bunker a été remblayé... Sur le mur sont visibles les traces de fixation d'une étagère murale (pour les coups de réserve ?)

IVR53_20232200374NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'embrasure rectangulaire depuis l'intérieur de la chambre de tir

IVR53_20232200377NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'embrasure rectangulaire depuis l'intérieur de la chambre de tir

IVR53_20232200375NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'embrasure rectangulaire depuis l'intérieur de la chambre de tir

IVR53_20232200376NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'embrasure rectangulaire en gradin depuis l'extérieur. Le bunker est intégré dans le mur de clôture/soutènement du domaine

IVR53_20232200379NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



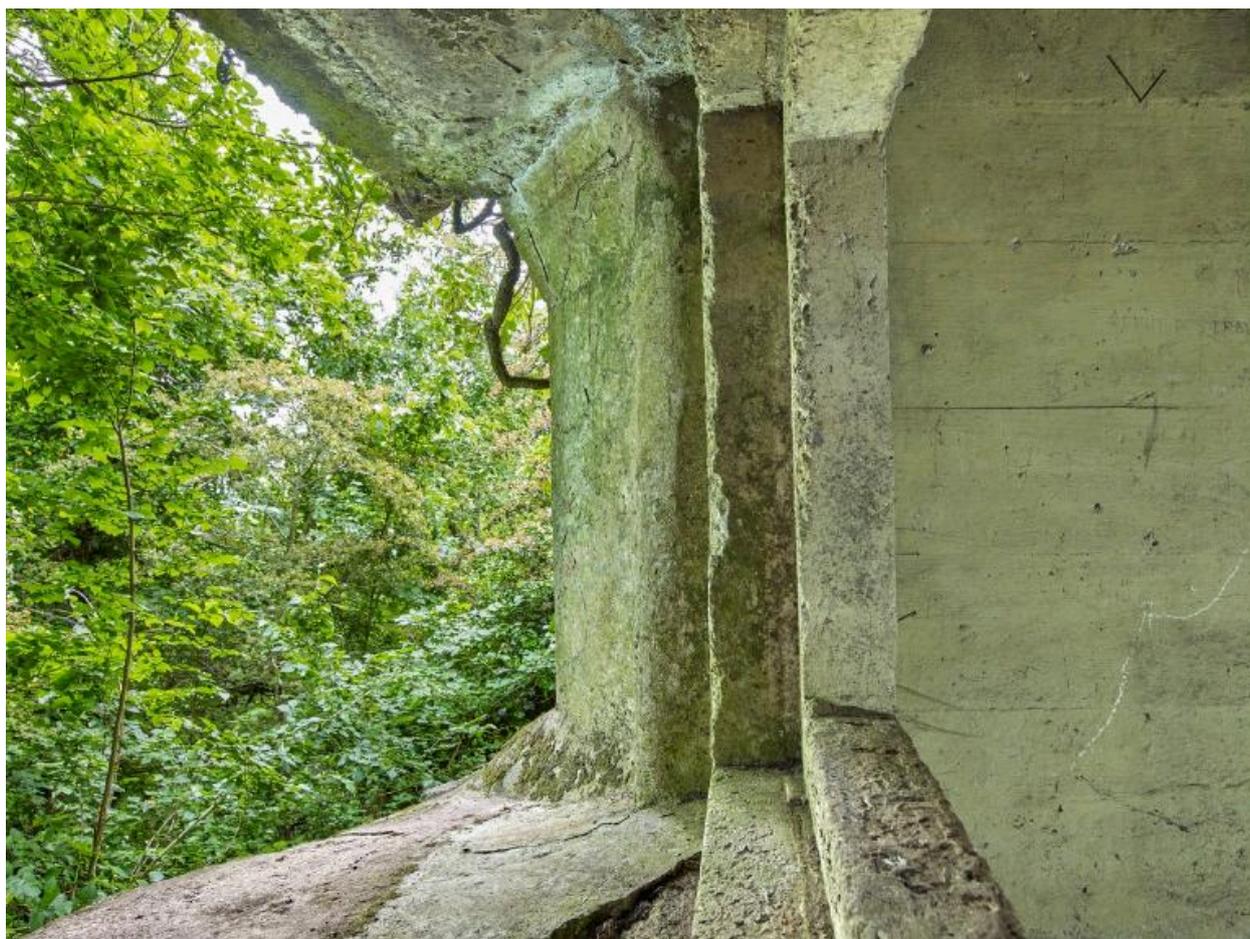
Vue de l'embrasure rectangulaire en gradin depuis l'extérieur

IVR53_20232200378NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de détail de l'embrasure rectangulaire en gradin

IVR53_20232200380NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de l'entrée (partiellement murée par des parpaings et remblayée) et de la rampe d'accès. Les murs latéraux protègent l'entrée. Plus on se rapproche de l'entrée, plus ils sont épais passant de 20 cm à 50 cm

IVR53_20232200381NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la rampe d'accès depuis la dalle de couverture. Les murs latéraux protègent l'entrée. Plus on se rapproche de l'entrée, plus ils sont épais passant de 20 cm à 50 cm

IVR53_20232200383NUCA

Auteur de l'illustration : Bernard Bègne

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation